

CONSEIL MUNICIPAL DE NOUZEROLLES

Séance du 20 avril 2011

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2011.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint-, PAVAGEAU Nathalie, PINGAUD Patrice, AUSSOURD Louisette, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette.

ABSENT : PERGAUD Laurent.

Secrétaire de séance : FRELOT Claudine.

Le procès verbal de la séance du 14 février 2011 est approuvé dans son ensemble à la majorité (M. DESRIEUX Jean-Claude et Mme GUETRE Lucette ne donnent pas leur approbation concernant la décision relative aux devis de restructuration de la Mairie).

Le procès verbal de la séance du 1^{er} avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – SERVICE EAU

► Section d'**exploitation** :

Dépenses : 14 646,36 €

Recettes : 22 833,06 €, reprise de l'excédent antérieur : 58 789,03 €,
d'où un total de 81 622,09 €

Excédent de clôture : 66 975,73 €

► Section d'**investissement** :

Dépenses : 5 612,76 €

Recettes : 13 118,89 €, reprise de l'excédent antérieur : 7 447,25 €,
d'où un total de 20 566,14 €

Excédent de clôture : 14 953,38 €

Restes à réaliser : 13 507,00 € en dépenses et 4872,00 € en recettes, (besoin de financement : 8 635,00 €),

d'où un **excédent total de financement de 6 318,38 €**.

Adopté à l'unanimité (8 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 66 975,73 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

COMPTE DE GESTION 2010 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. Serge RIVAUD, Receveur Municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE EAU

Après avoir pris connaissance du détail des sommes proposées aux différents articles du Budget Primitif 2011 du Service EAU, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	89 096,00 €	89 096,00 €
INVESTISSEMENT	25 568,00 €	25 568,00 €
TOTAL	114 664,00 €	114 664,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

► En **fonctionnement**, les recettes se sont élevées à 90 466,92 € et les dépenses à 73 804,23 € dégageant un excédent de 16 662,69 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 115 611,67 €, soit un **excédent de clôture de 132 274,36 €**.

► En **investissement**, les recettes se sont élevées à 348,38 € et les dépenses à 32 374,87 €, d'où un déficit de 32 026,49 €. Avec prise de l'excédent antérieur de 16 119,19 €, on obtient un résultat de clôture déficitaire de 15 907,30 €.

Compte tenu des restes à réaliser : 110 191,00 € en dépenses et 54 679,00 € en recettes, il se dégage un besoin de financement de 55 512,00 € auquel s'ajoute le déficit de 15 907,30 €, soit un **besoin total de financement de 71 419,30 €**.

Adopté à l'unanimité (8 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 71 419,30 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 60 855,06 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. Serge RIVAUD, Receveur Municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2011

Après avoir étudié l'état n° 1259, élaboré par la Direction Départementale des Finances Publiques, rappelant les bases d'imposition et les taux de référence communaux de l'année 2010 et notifiant les bases prévisionnelles pour 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), décide de maintenir pour 2011 les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 6,51 % (produit : 6 132 €)
- foncier bâti : 7,28 % (produit : 5 118 €)
- foncier non bâti : 35,35 % (produit : 5 232 €)

Le produit fiscal attendu est de 16 482 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2011

Après avoir pris connaissance du détail des sommes proposées aux différents articles du Budget Primitif PRINCIPAL 2011, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	152 781,00 €	152 781,00 €
INVESTISSEMENT	158 598,00 €	158 598,00 €
TOTAL	311 379,00 €	311 379,00 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE NOUZEROLLES FREQUENTANT LES ECOLES DU R.P.I. FRESSELINES – MAISON FEYNE - VILLARD

La Commune de FRESSELINES demande une participation financière liée à la scolarisation des enfants de NOUZEROLLES au sein du R.P.I. FRESSELINES – MAISON FEYNE – VILLARD.

Cette demande porte pour l'année scolaire 2010/2011 sur le principe suivant :

- Frais de fournitures scolaires 35,00 €/enfant
- Frais voyages, sorties diverses pour les enfants inscrits à Villard et Maison Feyne 25,00 €/enfant

- Frais voyages, sorties diverses pour les enfants inscrits à Fresselines 30,00 €/enfant
- Transport et entrées piscine pour les enfants de Maison Feyne et Fresselines 30,00 €/enfant
- Participation pour goûter de Noël 3,00 €/enfant

La participation est demandée pour 13 enfants et s'élève à 1 139,00 €.

Le Conseil Municipal constate une augmentation importante par rapport à l'année précédente et charge, par conséquent, M. le Maire d'obtenir des précisions auprès de la Mairie de FRESSELINES, notamment en ce qui concerne le nombre d'élèves pris en compte (celui-ci semble inexact : 10 et non 13).

SUBVENTIONS

Les subventions suivantes sont accordées :

- ACCA : 100,00 €
- Comité des Fêtes : 100,00 €
- Club des Aînés : 100,00 €
- Pompiers de Méasnes : 60,00 €
- Collège de Dun le Palestel : 44,00 €
- Tour du Canton du Pays Dunois : 35,00 €
- Jeunes Pompiers de Méasnes : 100,00 €
- Soins à domicile : 51,50 €
- Divers (sur délibérations) : 209,50 €

Les demandes formulées par les associations suivantes obtiennent un avis défavorable :

- Les Amis des Peintres de l'Ecole de Crozant et de Gargillesse
- Alcool Assistance de la Creuse
- Association Française contre les Myopathies
- Secours Populaire Français
- Comité départemental de la Ligue contre le Cancer
- Conciliateurs de Justice et Médiateurs du Limousin
- France ADOT 23
- Union Générale des Aveugles et Grands Infirmes (Fédération de la Creuse)
- Bridge Club – Fit 23
- Les Restaurants du Coeur

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine est laissée en attente, sachant que si besoin une délibération pourra être prise ultérieurement (209,50 € inscrits en Divers – sur délibérations).

Mme GUETRE Lucette demande si le nécessaire a été fait auprès de la Compagnie d'Assurances pour faire réévaluer le matériel de la cuisine de la Salle Polyvalente.

REFLEXION SUR LA REORGANISATION DE L'INTERCOMMUNALITE

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale se dessine, M. le Préfet souhaite passer de 18 communautés de communes à 8 – 9 ou 10. L'état des lieux de l'intercommunalité actuelle conduit en effet à proposer la création d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre ayant un périmètre élargi, plus cohérent avec les espaces de dynamique territoriale qui existent déjà, ainsi que l'intégration de communes isolées.

Les représentants des collectivités à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) se réuniront le 28 avril à la Mairie de Guéret, pour examiner la possibilité de présenter à M. le Préfet un projet d'élus.

Afin que M. Gérard DELAFONT, Président de la Communauté de Communes du Pays Dunois, puisse être porteur d'une proposition pour le Pays Dunois, il est souhaitable que les conseils municipaux des communes membres de cet EPCI mènent une réflexion sur l'évolution projetée.

Le Conseil Municipal de Nouzerolles, après discussion, fait savoir qu'il serait favorable à une fusion avec les communautés de communes des Deux Vallées, de Marche Avenir et de la Petite Creuse, mais non avec le Pays Sostranien.

Mme BARBAUD Marcelle quitte la séance à 20 H 10.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part de problèmes de nuisances sonores, survenant tous les 15 jours du samedi soir au dimanche midi, au Puy Balièbre, au bord de la rivière, en raison d'un rassemblement de jeunes qui diffusent de la musique électronique très forte, s'entendant depuis les communes voisines.

Il est décidé d'étudier les mesures pouvant être prises pour interdire ou limiter ce genre de manifestation.

La séance est levée à 20 H 30.

Le secrétaire de séance,
Claudine FRELOT

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT